



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme • culture & sport • solidarité • europe



## → Communiqué de presse

Mercredi 21 janvier 2009

### Réseau électrique breton

## La Région se mobilise pour répondre rapidement aux enjeux de sécurité énergétique

Chaque année, la question de l'approvisionnement énergétique se pose en Bretagne, avec d'autant plus d'acuité cet hiver que la période de froid a duré, accentuant les risques de coupures, notamment autour de Saint-Brieuc.

La Région, consciente de la fragilité du réseau électrique, mobilise aujourd'hui l'ensemble des acteurs : l'urgence est de doter le territoire d'une unité de production de pointe qui s'inscrive dans une dimension régionale globale. « *Aucun projet ne peut se faire sans que les priorités du Plan Energie pour la Bretagne, voté en 2007, n'y soient intégrées* », insiste Jean-Yves Le Drian, président de Région, « *il faut garantir l'approvisionnement tout en développant les énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation* ».

La Bretagne ne produit à ce jour que 7 à 9 % de son électricité. C'est déjà plus qu'il y a quelques années car, à la production de l'usine marémotrice de la Rance, s'ajoute aujourd'hui celle des nombreux parcs éoliens terrestres en activité (360 MW produits à ce jour). A l'avenir, les projets en matière d'éolien off shore -notamment en baie de Saint-Brieuc-, d'hydropompe ou de biomasse devraient permettre à la Bretagne de produire jusqu'à 20 % de son énergie en 2020.

Mais la dépendance de la péninsule bretonne reste grande. Depuis 2003, RTE rappelle chaque année, dans ses documents prévisionnels, les risques de ruptures qui, en cas de délestages, pourraient priver d'électricité 200 000 à 300 000 foyers.

Début janvier, le pire a été évité en raison d'un heureux concours de circonstances : la relance de la production de l'usine de Cordemais et la concordance des grandes marées, dans l'estuaire de la Rance, avec la demande de pointe.

#### **Unité de pointe et production globale : adopter une position commune avant l'été**

Après l'arrêt, en l'état, du projet de centrale de Ploufragan, la Région Bretagne préconise une mobilisation rapide des collectivités territoriales, afin d'aboutir, avant l'été, à une position commune, concernant à la fois le choix de l'unité de pointe et la production globale.

C'est pour évoquer l'ensemble de ces questions que le président Le Drian réunira le 19 février prochain à Rennes, dans le cadre d'une Conférence territoriale, les présidents des grandes agglomérations et départements bretons, en présence de Dominique Maillard, président de RTE. Les opérateurs énergétiques potentiels seront par la suite sollicités.

→ **Le Pays de Saint-Brieuc montre l'exemple** : le Conseil régional y a en effet engagé avec les acteurs du Pays et l'ADEME, une opération exemplaire MDE (maîtrise de l'énergie), reproductible dans d'autres territoires.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Marie-Julie Gouniot - 02 99 27 97 76

**Conseil régional de Bretagne**

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

Au-delà de l'approvisionnement du nord Bretagne en période de pointe, la Région rappelle que le *Plan Energie pour la Bretagne*, élaboré en concertation avec l'ADEME, l'Etat et RTE, se traduit aujourd'hui par des réalisations concrètes en matière d'éolien terrestre (près de 800 MW seront produits d'ici 2010 suite aux préconisations du schéma régional éolien voté en 2006), mais aussi d'hydraulien (partenariat IPANEMA, ferme EDF au large de Paimpol) et d'économies d'énergie (écoconstruction...). La Région prévoit également de finaliser un Schéma des énergies marines pour la fin 2009, qui prendra également en compte les projets d'éolien off shore (Saint-Brieuc et Lorient).

### **Avec la PPI et la loi Grenelle 2, l'Etat reconnaît l'échelon régional**

Concernant la position de l'Etat sur ce dossier, la Région se félicite que la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), que le ministre Borloo transmettra d'ici quelques jours au Parlement, fasse état de la situation de péninsule électrique de la Bretagne, des conséquences du déséquilibre production/consommation, de l'urgence à trouver des solutions et de la nécessité de localiser des moyens de production intégrant maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables.

Ce document national reconnaît aussi que la Région est un échelon pertinent pour conduire des politiques durables en matière d'énergie. Les futurs schémas air/énergie/climat, inscrits dans le projet de loi Grenelle 2, vont dans le même sens, permettant l'interaction entre approvisionnement et développement d'énergies propres et durables.



#### **Ecowatt : un système d'alerte par mail et SMS, en cas de surconsommation**

Pour faire face à la situation particulièrement critique de la Bretagne, RTE a lancé, en novembre 2008, un système d'alerte par mail et SMS qui permet aux usagers de réduire leur consommation en cas de grand froid et donc de pics de consommation (17h à 20h).

Inscrits sur le site [www.ouest-ecowatt.com](http://www.ouest-ecowatt.com), **8 600 internautes** ont déjà adhéré à ce dispositif innovant, soutenu par la Région, l'Etat, ERDF et l'ADEME.

La vague de froid de cet hiver s'est traduite à ce jour par le lancement de **huit alertes oranges et rouges** en décembre et janvier.



**CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE**

283 avenue du Général Patton – CS 21 101 – 35711 RENNES CEDEX 7

T.: 02 99 27 13 54 – F.: 02 99 27 13 34

mail: [presse@region-bretagne.fr](mailto:presse@region-bretagne.fr)

[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)